



Schweizerisches Bundesarchiv
Archives fédérales
Archivio federale

17. AY									
17.1									
EDA	12.05.93							10	
Ref. p. B. 18.0.10									

CH-3003 Bern
Archivstrasse 24
Tel. 031 / 61 89 89
Telefax 031 / 61 78 23

10. Mai 1993

Ihr Zeichen
Votre signe
Vostro segno

Ihre Nachricht vom
Votre communication du
Vostra comunicazione del

Unser Zeichen
Notre signe
Nostro segno

451-4533 B/ah

*Je n'ai effectivement
pas reçu la lettre de
A.F. du 26. mars!
(13.5.93)*

p. A.22.17.1.
Département fédéral des
Affaires étrangères
Secrétariat politique
à l'att. de M. l'Ambassadeur
Guy Ducrey
3003 Berne

Requête de Yad Vashem, appuyée par le Ministère israélien des Affaires étrangères et l'Ambassade d'Israël en Suisse, en vue d'obtenir un accès général aux dossiers de la série N (réfugiés) des Archives fédérales

Monsieur l'Ambassadeur,

Nous accusons réception de votre lettre du 3 mai 1993, avec un double regret, celui que vous n'avez pu attendre notre réponse à votre requête du 10 février 1993 et celui de constater, à vous lire, que celle-ci, datée du 26 mars dernier, ne vous est apparemment pas parvenue. Vous en trouverez une copie en annexe.

Vous nous priez de reprendre contact directement avec l'ambassadeur Gvir, mais nous n'avons pas de nouveaux arguments à faire valoir. Même si l'Office fédéral des réfugiés estimait que du point de vue de la protection des données, des chercheurs israéliens pouvaient accéder à l'ensemble des dossiers personnels (où se trouvent aussi des dossiers de réfugiés arabes) de notre série N (réfugiés), le dérangement causé par le transport de 3573 cartons dans notre salle de lecture et par leur consultation en série, est trop considérable pour pouvoir accepter une telle procédure, surtout pour un résultat des plus aléatoire, puisque nos sondages nous ont amené à la presque certitude que l'information recherchée ne figure pas dans cette série, ni ailleurs aux Archives fédérales.

Comme nous vous l'expliquions dans notre lettre du 26 mars dernier, il nous serait plus facile de motiver notre attitude, si nous pouvions assurer l'ambassadeur Gvir que les travaux d'inventoriage prévus, qui lèveraient tout doute sur la présence ou non de l'information recherchée par Yad Vashem, commenceront le plus tôt possible. Pour cela, il faudrait que l'Office fédéral des réfugiés soit en mesure, comme prévu, de financer cet important travail.

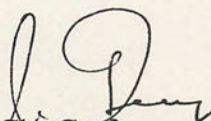
Par la présente, nous vous prions donc d'intervenir auprès du Département de Justice et Police, en lui indiquant qu'un intérêt majeur de politique étrangère exige que la série N (réfugiés) soit inventoriée le plus rapidement possible, qu'il veuille bien débloquer les fonds nécessaires à cet effet et instruire l'Office fédéral des réfugiés de donner *positivement* suite, dans les meilleurs délais, à la réponse qu'il avait promise aux Archives fédérales à ce sujet pour l'été 1993 (cf. les copies annexées de la lettre de l'Office fédéral des réfugiés du 7 décembre 1992 et de notre réponse du 14 janvier 1993).



Les autorités israéliennes ne seront sans doute qu'à moitié satisfaites de devoir attendre le résultat des travaux d'inventariage de la série N, du moins le déblocage des crédits nécessaires à cet effet serait un gage de bonne volonté de notre part.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre considération distinguée.

ARCHIVES FEDERALES SUISSES
Le directeur



Ch. Graf

Annexes ment.